

ifce



MENU



Formations et métiers > Les formations > Le BPJEPS **

Le BPJEPS : Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité «Activités équestres»

Niveau de technicité : ★★☆☆

Auteurs : E. Leclerc, A.C. Grison, P.Doligez

Février 2014

Dans le cadre de la rénovation des diplômes d'Etat d'encadrement du sport, les BEES (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif) degrés 1 et 2 ont disparu pour laisser place à de nouveaux diplômes :

***BPJEPS** : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

***DEJEPS** : Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

***DESJEPS** : Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

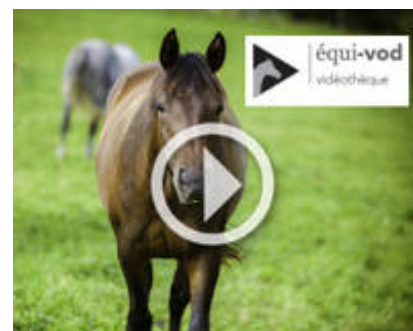
Le BPJEPS est en place depuis 2003 et remplace le BEES 1. L'année 2011 voit la mise en place des DEJEPS et DESJEPS, et donc la disparition du BEES 2 en 2013.

Fiche consultée 55587 fois.

équi-vod

"Enseignants d'activités équestres : Insertion professionnelle..."

Carole Troy, Journée REFérences 2016



Boîte à outils

[Imprimer](#)
[Télécharger en Pdf](#)
[Glossaire](#)

Partager

[+ Share](#)

Sommaire

- [Le diplôme](#)
- [Contenu de la certification](#)
- [Conditions d'admission; exigences préalables à l'entrée en formation](#)
- [Niveaux techniques en fin de formation](#)
- [Equivalences](#)

- Où passer le BPJEPS «Activités équestres» ?
- Voir aussi
- Lettre d'information "Avoir un cheval"

Le diplôme

L'Arrêté du 28 Juin 2003 a validé la création du BPJEPS spécialité « activités équestres » comportant 5 mentions :

- équitation,
- tourisme équestre,
- équitation western,
- équitation de tradition et de travail,
- attelage.

C'est un diplôme de niveau IV. Le titulaire du BPJEPS dans une mention donnée est habilité à enseigner dans le domaine de sa mention.



©ACG/IFCE

La validation de ce BPJEPS permet d'attester des compétences suivantes :

- **l'encadrement et l'animation d'activités** de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation aux premiers niveaux de compétition en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- la participation à **l'organisation et à la gestion des activités** équestres ;
- la participation au **fonctionnement de la structure** organisatrice des activités équestres ;
- la participation à la **valorisation de la cavalerie** ;
- la participation à **l'entretien et à la maintenance** du matériel et des installations.

Contenu de la certification

Le BPJEPS s'articule autour de **10 UC (unité capitalisable)** :

- **4 UC transversales quelle que soit la spécialité** :
 - UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
 - UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative ;
 - UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;
 - UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité.
- **3 UC de la spécialité « activités équestres »** :
 - UC 5 : être capable de préparer une action d'animation ;
 - UC 6 : être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation ;
 - UC 7 : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles ;
- **2 UC spécifiques à la mention** :
 - UC 8 : être capable de conduire une action éducative ;
 - UC 9 : être capable de maîtriser les outils ou techniques de la spécialité.
- **1 UC d'adaptation** :
 - UC 10 : adaptation à l'emploi ou à un secteur d'activité ou à une particularité régionale

Chaque Unité Capitalisable (UC) est identifiée par un objectif. Des allègements et des équivalences sont accordées en fonction des acquis ou diplômes antérieurs. Ainsi le stagiaire bénéficie d'un parcours de formation individualisé sur une durée de formation globale spécifique à chaque apprenant.

Il est possible d'acquérir des **UC complémentaires ou des Certificats de spécialisation (CS)**. Exemple : l'UC Complémentaire « Direction d'un centre de vacances ou d'un centre de loisirs ».

La formation peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, en formation continue et/ou par validation des acquis de l'expérience.

Dans tous les cas, elle se déroule en alternance entre le centre de formation et la mise en situation professionnelle avec un tuteur.



©ACG/IFCE

Conditions d'admission; exigences préalables à l'entrée en formation

L'entrée en formation BPJEPS n'est pas soumise à des exigences de diplômes scolaires, mais elle nécessite :

- d'avoir **18 ans** à l'entrée en formation.
- d'être **titulaire de l'AFPS** (Attestation de Formation aux Premiers Secours).
- la présentation d'un **certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'encadrement de l'activité équestre**
- la **réussite aux tests de sélection.**



©ACG/IFCE

Les tests de sélection sont basés sur **l'évaluation des capacités suivantes** (qui correspondent en général à un niveau Amateur3 en compétition de la discipline choisie) :

- **Pour la mention Equitation**
 - EC (être capable) d'effectuer le travail d'un cheval ou poney, sur le plat incluant la reprise fixée.
 - EC d'effectuer le travail d'un cheval à l'obstacle, incluant un parcours déterminé.
 - EC d'effectuer un travail d'un cheval ou poney, non monté.
- **Pour la mention Tourisme équestre**
 - EC de réaliser le parcours de maîtrise d'allure.
 - EC d'effectuer à cheval le parcours d'orientation et de régularité
 - EC d'effectuer le travail d'un cheval ou poney, non monté avec cheval de main, bête ou non.
- **Pour la mention Equitation western**
 - EC d'effectuer le travail d'un cheval sur le plat incluant une reprise de dressage combinée western à deux mains.
 - EC de réaliser un parcours de reining à deux mains.
 - EC d'effectuer un travail western du cheval ou poney non monté avec présentation en main
- **Pour la mention Equitation de tradition et de travail**
 - EC d'effectuer le travail d'un cheval ou poney, incluant une reprise d'équitation traditionnelle imposée.
 - EC de présenter le test de maniabilité chronométré.
 - EC de réaliser le test chronométré de tri du bétail.
- **Pour la mention Attelage**
 - EC d'effectuer le travail d'un attelage à un cheval sur le plat incluant la reprise imposée.
 - EC de réaliser un parcours de maniabilité chronométré
 - EC d'effectuer le travail d'un cheval non attelé aux longues guides.



©IFCE



©ML/IFCE

Les modalités de réalisation et d'évaluation des exigences techniques des tests de sélection, définies pour chaque mention, sont fixées par instruction. Vous pouvez les consulter en téléchargeant le document « textes relatifs à la formation et au diplôme » disponible en [cliquant ici](#).

Niveaux techniques en fin de formation

Le niveau technique équestre de sortie de formation BPJEPS correspond globalement au niveau de compétition **Amateur 2**

Equivalences

L'arrêté du 18 décembre 2008 établit des équivalences entre le BPJEPS «Activités équestres» et différentes certifications délivrées par le ministère chargé de la jeunesse et des sports, par le ministère chargé de l'agriculture, par la Fédération Française d'Equitation et par la Commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestres.

Vous pouvez les consulter sur les tableaux en annexe de l'arrêté du 18 décembre 2008, modifié le 18 octobre 2012, disponibles en [cliquant ici](#) (en bas de page).

Exemples d'équivalences:

- Le titulaire d'un Bac Pro CGEA "Production du cheval" bénéficie de droit aux équivalences sur les épreuves suivantes: les exigences préalables à l'entrée en formation, et sur les UC 1, 2, 3, 5 et 7.
- Le titulaire d'un CQP EAE (enseignant animateur d'équitation) bénéficie de droit aux équivalences sur les épreuves préalables à l'entrée en formation et sur les UC 4, 5, 6, 7 et 8.
- Le titulaire d'un BPREH bénéficie de droit aux équivalences sur les épreuves préalables à l'entrée en formation et sur les UC 1, 2, 3, 4 et 7.

Où passer le BPJEPS «Activités équestres» ?



©O. Macé

Les organismes de formation (publics ou privés) sont habilités par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Vous trouverez **la liste des organismes de formation proposant le BPJEPS** en [cliquant ici](#).

Voir aussi

Liens vers des pages sur un thème proche

[Le DEJEPS](#)

[Le DESJEPS](#)

[Moniteur d'équitation](#)

[Instructeur d'équitation](#)

[Directeur de Centre équestre](#)

Lettre d'information "Avoir un cheval"





Inscrivez-vous et recevez la lettre chaque mois par email

Grâce à cette lettre mensuelle, restez informé de nos derniers articles publiés, des fiches encyclopédiques et des vidéos en ligne sur les sujets qui vous concernent : alimentation, santé, reproduction, génétique, comportement, infos réglementaires... et bien d'autres!

Je souhaite recevoir la lettre d'information gratuite "Avoir un cheval"

Accueil équipaedia	+
Alimentation	+
Comportement-Ethologie-Bien-être	+
Culture et patrimoine	+
Croissance et éducation	+
Filière - Organisation	+
Filière - Economie	+
Formations et métiers	+
Génétique - Caractérisation	+
Gestion des effluents	+
Identification	+
Infrastructures équestres	+
Maladies	+
Races d'équidés	+
Règlementation	+
Reproduction	+
Sellerie - Maréchalerie	+
Soins et prévention	+
Utilisations	+
Posters & messages clés	+
Articles équidée	+



RESTEZ INFORMÉ



Inscription

COPYRIGHT IFCE © 2014

[PLAN DU SITE](#)

[CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE](#)

[MENTIONS LÉGALES](#)

[CRÉDIT](#)